

Yvonand, le 26 janvier 2026



Commune
YVONAND

EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 26.01.2026

Présidence : Mme Nicole Bachmann

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 24.11.2025, préavis 2025/13 ;
entendu le rapport de la commission des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. de dissoudre les fonds de réserve suivants :

- fonds Places de parc - fonds Sport - fonds AOGY - fonds Chemins et collecteurs - fonds de crises - fonds compensation arbres - fonds manifestations culturelles - fonds rénovation bâtiments communaux - fonds terrains - fonds Voirie/Conciergerie (matériel d'exploitation) - fonds rénovation bâtiments scolaires - fonds rénovation orgue - fonds réserve non affectée - fonds aliénations et acquisitions immobilières.

dans la réserve de politique budgétaire.

2. de reclasser les immobilisations suivantes

- Bâtiment halle Petite Amérique (locaux occupés par la Voirie - 41 % du volume du bâtiment) – Bâtiments dépôts en Coppet - Lotissement Mortaigue du patrimoine financier au patrimoine administratif

La Présidente

Nicole Bachmann



La Secrétaire

Pauline Héritier